

CANADA

PROCÈS-VERBAL D'AUDIENCE

COUR SUPÉRIEURE

Chambre des actions collectives

PROVINCE DE QUÉBEC

Pratique

DISTRICT DE ST-HYACINTHE

DISTRICT DE MONTRÉAL

Référée de

Salle prévue
15.04

Date

No :

750-06-000006-202

500-06-001070-206

Le 14 juin 2021

L'HONORABLE GARY D.D. MORRISON, J.C.S.

JM2455

6

Partie demanderesse

Procureur(s)

PANEX-EL INC.

Voir liste des avocats

Partie défenderesse

Procureur(s)

INTACT COMPAGNIE D'ASSURANCE

Voir liste des avocats

Partie mise-en-cause

9281-2536 QUÉBEC INC. DBA 21ST CENTURY FOODS

Voir liste des avocats

Nature de la cause

Recours collectif

Montant : \$

Cote(s)	Requête (s)
#	DEMANDE DE SUSPENSION D'UNE DEMANDE D'UNE AUTORISATION D'EXERCER UNE ACTION COLLECTIVE

Greffier Jean-Pierre Nzeyumuremyi g.a.c.s.	Interprète N/A	Sténographe N/A
---	-------------------	--------------------

ENREGISTREMENT NUMÉRIQUE

Audition AM :	Début 9 h 26	Fin 9 h 54	Audition PM :	Début -	Fin -
---------------	-----------------	---------------	---------------	------------	----------

Affaires référées au maître des rôles	Résultat de l'audition Jugement rendu ce jour.
---------------------------------------	--

HEURE

CANADA	PROCÈS-VERBAL D'AUDIENCE		COUR SUPÉRIEURE
PROVINCE DE QUÉBEC	Pratique		Chambre des actions collectives
DISTRICT DE ST-HYACINTHE			
DISTRICT DE MONTRÉAL			
No :	Référé de	Salle prévue	Date
750-06-000006-202		15.04	
500-06-001070-206			Le 14 juin 2021
L'HONORABLE GARY D.D. MORRISON, J.C.S.			JM2455

LISTE D'AVOCATS PRÉSENTS (par Teams)

- 1) M^e François Leblanc (Présent)
ADAMS AVOCAT INC
Panex-EI inc.
- 2) M^e Ariane Bisailon (Présente)
BLAKE, CASSELS & GRAYDON S.E.N.C.R.L.
Wawanesa
- 3) M^e Anthony Cayer (Présent)
BLAKE, CASSELS & GRAYDON S.E.N.C.R.L.
Lloyd's
- 4) M^e Christine Nasraoui (Présente)
MERCHANT LAW GROUP LLP
9311408 Canada inc. (Buzzfit)
- 5) M^e André Legrand (Présent)
NORTON ROSE FULBRIGHT CANADA S.E.N.C.R.L., S.R.L.
Everest
- 6) M^e Vincent Rochette (Présent)
NORTON ROSE FULBRIGHT CANADA S.E.N.C.R.L., S.R.L.
Everest
- 7) M^e Laurent Debrun (Présent)
SPIEGEL, SOHMER, INC.
9281-2536 Québec inc.; 9092-1651 Québec inc.; 9391-2186 Québec inc.
- 8) M^e Eric Azran (Présent)
STIKEMAN ELLIOTT S.E.N.C.R.L., S.R.L.
Aviva, Sovereign/Souveraine, HDI Global
- 9) M^e Vincent De L'Etoile (Présent)
LANGLOIS AVOCATS, S.E.N.C.R.L.
La Personnelle
- 10) M^e Valérie Lemaire (Présente)
LANGLOIS AVOCATS, S.E.N.C.R.L.
La Personnelle
- 11) M^e Matthew Liben (Présent)
BLAKE, CASSELS & GRAYDON S.E.N.C.R.L.
Lloyd's
- 12) M^e Stéphane Pitre (Présent)
BORDEN LADNER GERVAIS S.E.N.C.R.L., S.R.L.
Promutuel
- 13) M^e Marc-André McCann (Présent)
BORDEN LADNER GERVAIS S.E.N.C.R.L., S.R.L.
Promutuel
- 14) M^e Antoine St-Germain (Présent)
GASCO GOODHUE ST-GERMAIN S.E.N.C.R.L.
Northbridge

CANADA	PROCÈS-VERBAL D'AUDIENCE		COUR SUPÉRIEURE	
PROVINCE DE QUÉBEC	Pratique		Chambre des actions collectives	
DISTRICT DE ST-HYACINTHE				
DISTRICT DE MONTRÉAL				
No :	Référée de	Salle prévue	Date	
750-06-000006-202		15.04		
500-06-001070-206				Le 14 juin 2021
L'HONORABLE GARY D.D. MORRISON, J.C.S.				JM2455

- 15) M^e Catherine Chaput (Présente)
GASCO GOODHUE ST-GERMAIN S.E.N.C.R.L.
Northbridge
- 16) M^e Louis-Philippe Constant (Présent)
CLYDE & CIE CANADA S.E.N.C.R.L.
Royal and Sun Alliance
- 17) M^e Céline Legendre (Présente)
OSLER, HOSKIN & HARCOURT, S.E.N.C.R.L./S.R.L.
Economical
- 18) M^e Sébastien Richemont (Présent)
FASKEN MARTINEAU DUMOULIN SENCRL, S.R.L.
Intact Compagnie d'Assurance
- 19) M^e Marjorie Bouchard (Présente)
STIKEMAN ELLIOTT S.E.N.C.R.L., S.R.L.
Aviva, Sovereign/Souveraine, HDI Global

CANADA	PROCÈS-VERBAL D'AUDIENCE	COUR SUPÉRIEURE
PROVINCE DE QUÉBEC	Pratique	Chambre des actions collectives
DISTRICT DE ST-HYACINTHE DISTRICT DE MONTRÉAL	Référé de	Salle prévue 15.04
No : 750-06-000006-202 500-06-001070-206		Date Le 14 juin 2021
L'HONORABLE GARY D.D. MORRISON, J.C.S.		JM2455

9 h 26	<p><u>OUVERTURE DE L'AUDIENCE</u></p> <p>Identification des procureurs et de la cause</p>
	Échange
9 h 37	<p><u>JUGEMENT</u></p> <p>CONSIDÉRANT la demande de Panex-EI Inc. en suspension de la demande de 9281-2536 Québec Inc. en autorisation d'exercer une action collective (dossier de la Cour n° 500-06-001070-206) et Mise en cause dans le présent dossier ;</p> <p>CONSIDÉRANT que la demande en suspension n'est pas contestée, ni par 9281-2536 Québec Inc. ni par Intact Compagnie d'Assurance, l'intimée dans les deux dossiers de la Cour ;</p> <p>CONSIDÉRANT le droit applicable, soit que le moyen de litispendance a la même fonction que la chose jugée à savoir d'éviter des jugements contradictoires et une multiplicité de procès (Rocois Construction Inc. c. Québec Ready Mix Inc., (1990) 2 RCS 440) ;</p> <p>CONSIDÉRANT que l'exception de litispendance obéit aux mêmes principes applicables à la chose jugée, soit l'identité des parties, d'objet et de cause, lesquels doivent être analysés en fonction des règles particulières aux actions collectives (Hotte c. Servier Canada Inc., 1999 CanLII 13363. (QCCA) ;</p> <p>CONSIDÉRANT que de l'avis du Tribunal, les trois (3) critères sont satisfaits ;</p> <p>CONSIDÉRANT, à cet égard, que l'identité juridique des 2 demandereses est la même, soit le statut de membre du groupe qui cherche à être désigné comme représentant et d'exercer une action collective contre la même défenderesse, basée sur son prétendu refus d'indemniser les assurés en application des polices d'assurance comportant les mêmes clauses ;</p> <p>CONSIDÉRANT la règle du « <i>first to file</i> » (Hotte ; et Schmidt c. Johnson & Johnson Inc., EYB 2012-214805 (C.A.)) ;</p> <p>CONSIDÉRANT que la demande de Panex-EI Inc. a été déposée le 14 avril 2020 tandis que celle de 9281-2536 Québec Inc. n'a été déposée que le 19 mai 2020 ;</p> <p>CONSIDÉRANT que la demande de 9281-2536 Québec Inc. au nom des « « businesses engaged in the operation of restaurants, bars, including cafeterias, food take-out and</p>

CANADA	PROCÈS-VERBAL D'AUDIENCE		COUR SUPÉRIEURE
PROVINCE DE QUÉBEC	Pratique		Chambre des actions collectives
DISTRICT DE ST-HYACINTHE DISTRICT DE MONTRÉAL	Référé de	Salle prévue 15.04	Date
No : 750-06-000006-202 500-06-001070-206			Le 14 juin 2021
L'HONORABLE GARY D.D. MORRISON, J.C.S.			JM2455

catering services » est incluse dans celle de Panex-El Inc., laquelle est plus large et vise « toute personne physique, personne morale de droit privé, société ou association » ;

CONSIDÉRANT que le Tribunal estime que la suspension recherchée est dans le meilleur intérêt des membres du groupe et dans l'intérêt de l'administration de la justice, le tout, aux fins d'éviter des jugements contradictoires et la multiplicité des procédures ;

CONSIDÉRANT, de plus, la demande en modification datée du 30 juillet 2020 dans le but d'exclure les dentistes et cabinets de dentistes, laquelle n'est pas contestée ;

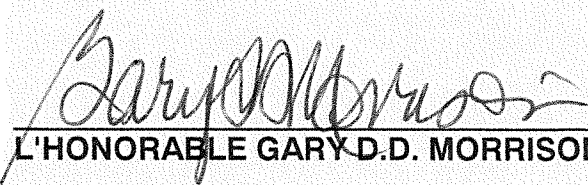
PAR CES MOTIFS, LE TRIBUNAL :

AUTORISE ladite demande en modification de la demande pour autorisation d'exercer une action collective ;

ACCUEILLE la demande pour suspendre la demande d'autorisation d'exercer une action collective de la Mise en cause dans le dossier portant le numéro de la Cour 500-06-001070-206 ;

PRONONCE la suspension des procédures dans le dossier de 9281-2536 Québec Inc. c. Intact Compagnie d'Assurance portant le numéro de la Cour 500-06-001070-206 jusqu'au jugement final au fond dans le présent dossier ;

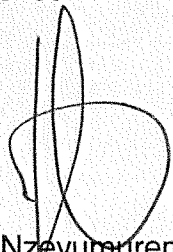
LE TOUT, sans frais de justice.



L'HONORABLE GARY D.D. MORRISON, J.C.S.

9 h 54

Fin de l'audience



Jean-Pierre Nzeyumuremyi g.a.c.s.